IV

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, ue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONF

La réaction se venge

Frappé d'une façon jésuitique par l'un des exécuteurs des basses œuvres de M. Motte, le docteur Labbe a adressé la lettre suivante au chef de la municipalité de Roubaix-Froyennes :

« Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de ma nomination aux fonctions de Médecin Inspecteur des Ecoles à dater du 1er janvier 1909. J'ai, d'autre part, le regret de vous informer que je ne puis accepter ce poste et vous prie de vouloir bien le confier à quelqu'autre de mes confrères.

» Il y a une quinzaine de jours environ, M. Deschodt, votre adjoint à l'Hygiène publique, m'ayant mandé à la mairie pour un entretien particulier, m'avait annoncé que l'administration municipale avait décidé de me faire succéder au regretté docteur Godefroy dans ses fonctions de Médecin inspecteur des Ecoles ; par contre elle avait également décidé de me remplacer dans mon service sanitaire par un de mes confrères plus jeune.

» Ayant demandé à M. Deschodt les raisons qui motivaient cette mutation, celles que me fournit M. votre adjoint me parurent si désobligeantes que je lui manifestai immédiatement mon refus de les accepter. Je lui déclarai en même temps qu'il me serait fait violence si on persistait à m'éloigner d'un poste qu'à divers titres j'occupe avec compétence.

» Apprenant aujourd'hui, par votre arrêté, que M. votre adjoint n'a tenu aucun compte de mes protestations, je me vois dans la nécessité de considérer la mesure dont je suis l'objet comme préméditée et réellement disgracieuse.

» Vous voudrez bien comprendre, monsieur le maire, que dans les conditions présentes il me paraît plus compatible avec ma dignité de me laisser chasser d'une place que j'occupe depuis sept ans, que d'accepter d'être redevable à votre administration d'une fonction que je n'ai nullement sollicitée.

» Veuillez agréer, etc.

Docteur LABBE,
Hygiéniste diplômé
de l'Université de Lille. »

Roubaix, 18-12-08.

Nous n'ajouterons rien à cette lettre très digne.

A peine remis de leur frousse, les réactionnaires se vengent.

A « La Paix »

Vendredi, 25 décembre (Jour de Noël), à 4 heures et demie du soir, salle de la coopérative « La Paix », à l'occasion de la fête annuelle de la Société, grande conférence publique et contradictoire avec le concours du citoyen J. Varendonck, du « Vooruit », de Gand.

Ordre du jour : « Les Ancêtres de l'Espèce humaine ».

L'orateur parlera en français, ensuite en flamand, et accompagnera sa conférence de nombreuses et brillantes projections lumineuses.

A l'issue de la conférence, grand concert avec le concours du cercle dramatique « Les Enfants du Peuple » et de plusieurs artistes distingués.

Prix d'entrée : 20 centimes, donnant droit à la conférence et au concert.

Avis important. — Les enfants âgés de moins de 16 ans, non accompagnés de leurs parents, ne seront pas admis.

La chanson du florin

ou la valse des centimes additionnels

CHANSON EN PROSE

1er couplet. — Mieux vaut un sage ennemi qu'un ami maladroit. » C'est ce que doivent se dire les membres de la municipalité et M. Wicart lui-même.

M. Florin a voulu faire de l'esprit, parce que, dit-il, ce sont ceux qui en possèdent le moins qui y prétendent le plus. Il est donc fixé sur son propre compte !

II. — M. Florin, ne recherchant aucun mandat politique, prétend dire tout ce qu'il pense et être cru.

Veut-il insinuer que ses amis politiques travestissent la vérité chaque fois qu'ils sont candidats, et que les membres de l'U. Commerciale ne font que du « battage » lorsqu'ils figurent sur les listes mottistes ?

III. — M. Florin estime que quand on critique les dépenses d'une municipalité, on fait de la politique... Que fait-il, lui, quand il approuve ces dépenses ?

Il fait alors de la politique, de la politique anti-ouvrière et anti-commerciale !

Anti-ouvrière, parce qu'il veut laisser gaspiller l'argent qui aurait dû servir pour l'assistance aux vieillards, pour les retraites ouvrières, etc...

Anti-commerciale, puisque, une fois la caisse municipale vidée par ses amis, ces derniers doivent se tourner vers les petits commerçants et les rendre victimes d'une imprévoyance coupable.

IV. — Le président de l'Association des Commerçants et celui du Syndicat des Cabaretiers seraient restés muets... devant l'éloquence de M. Florin ! Eloquence de phonographe, répétant les arguments usés des coupables de la mairie. C'est toujours le même rouleau qui passe. Il ne faut même pas remonter la machine : M. Florin a découvert le mouvement perpétuel... de la langue !

En dehors de cela, il parle si bien contre lui-même et contre ses amis que ce serait un crime de le contredire. Quel excellent propagandiste... contre M. Motte !

A l'U. C., si on veut lui répondre, il n'interrompt pas moins de quarante fois en 20 minutes, et il finit toujours par se substituer à celui à qui on a fait semblant d'accorder la parole.

Il est d'ailleurs tellement persuasif qu'il se fait battre.

Tout ordre du jour présenté par lui est rejeté. Exemple, la réunion de mardi dernier.

V. — Il approuve tout seul les 25 centimes additionnels : il en veut vingt et même trente autres ; il combat les 4.168 signataires de la protestation, — jetant ainsi le pavé de l'ours au nez même de ses amis du bureau de l'Union Commerciale, — et il n'est pas candidat.

VI. — Oh mais ! pardon ! M. Florin est candidat, aujourd'hui même, et il a sollicité les voix des petits commerçants.

Petits commerçants, vous voterez contre les centimes additionnels, contre les Florin et les Wicart, partisans de l'augmentation incessante de la patente, partisans de votre ruine !

Vous leur direz en refusant leurs bulletins : « Votre bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille ! »

A bas les nouveaux impôts ! A bas les centimes additionnels ! A bas les ennemis du petit commerce !

Les Grèves

LES GREVISTES DE CHEZ DELANNOY-DESTOMBES A LA POPULATION OUVRIERE DE ROUBAIX

Depuis le 2 décembre dernier nous sommes en grève, réclamant différentes augmentations de salaires.

Malgré toute notre bonne volonté et malgré des entrevues presque quotidiennes avec nos patrons aucune entente n'a pu encore aboutir. Nos patrons se refusent à nous accorder la moindre satisfaction. Bien souvent même ils refusent de nous recevoir ou de discuter avec nous.

Dans ces conditions, devant une pareille intransigeance patronale, aucune solution n'est possible et la grève menace de s'éterniser.

Nous sommes résolus à lutter tous jusqu'au bout. Notre cause est juste, nos réclamations sont on ne peut plus justifiées.

Mais nous ne pourrons triompher que si nous sommes soutenus dans notre lutte par la classe ouvrière de Roubaix.

Nous faisons donc appel à tous nos camarades de travail pour que par leurs gros sous ils nous aident à continuer la grève jusqu'à la victoire finale.

Ouvriers ! Ouvrières !

Faites bon accueil à nos quêteurs ! Que la solidarité ne soit pas un vain mot.

En même temps qu'aucun ouvrier tisserand, quelles que soient les promesses, quelles que soient les offres qui pourraient lui être faites n'aille travailler chez Delannoy-Destombes.

La grève dure toujours et l'ouvrier qui irait nous remplacer serait traître à la cause ouvrière, traître à sa classe.

Vive la solidarité ouvrière !

Les grévistes de chez Delannoy-Destombes, quai du Sartel.

POUR DECHARGER UN BATEAU

Hier un bateau se trouvait amarré quai de Lorient en vue d'un déchargement.

Deux équipes se présentèrent pour ce faire, l'une conduite par Wartel, débardeur, composée de lui-même et d'un autre, puis l'équipe de Desrumeaux qui était chargée du travail.

Les deux premiers commencèrent le travail mais ne tardèrent pas à s'empoigner sérieusement pour savoir à qui il appartenait de continuer.

Wartel prétendait que c'était à lui, Desrumeaux se faisait fort de prouver le contraire et fit retirer un billet prouvant ses droits.

Alors Wartel ne voulant rien entendre monta sur le bateau et sauta à l'intérieur.

Malheureusement il calcula mal son élan et se blessa aux pieds.

On crut même tout d'abord qu'il avait une jambe cassée.

ADJUDICATION

Une adjudication a eu lieu pour la fourniture des vins aux hospices de Roubaix.

Vin blanc de table. Adjudicataire, Pierre-Bernard Vannieuwenhuisse, rue du Grand-Chemin. 70 centimes.

Vin blanc de pharmacie. Adjudicataire, Grimonprez, rue du Chemin de Fer. 70 centimes.

Vin rouge. Adjudicataire, Salembier, rue Daubenton.

LES CHUTES

Dans le magasin, situé rue d'Alger, de la Société anonyme de peignage, rue du Collège Henri Wigger, âgé de 41 ans, homme de peine, demeurant à Wattrelos, est tombé sur le genou droit et s'est fait une assez forte blessure. Le docteur F. Dupré a constaté une hydarthrose de ce genou et prescrit deux semaines de repos.

— Berthe Allard, bobineuse, âgée de 20 ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Moreau, est tombée dans l'escalier conduisant à la salle de continus de la maison Wibaux-Florin et s'est fait une entorse du pied gauche.

BLESSE AU COUDE

En frôlant une caisse de son bras droit, Jules Ostryn, demeurant rue de Denain, 32, a été atteint par un débris de bois cassé qui a pénétré à trois centimètres sous la peau du coude.

Le docteur Harlet lui a prescrit 15 jours de repos.

EN COMBATTANT LE FEU

Nous avons annoncé l'autre jour qu'un commencement d'incendie avait éclaté dans le magasin de Mme veuve Lecremier, 80, rue Saint-Joseph. En s'efforçant de l'éteindre, Victor Lecremier, âgé de 27 ans, ferblantier-zingueur est passé à travers un plafond et s'est assez sérieusement blessé au coude gauche.

Un docteur appelé lui a aussitôt donné des soins. Il estime à quinze jours l'incapacité de travail qui sera la suite de cet accident.

Je ne fume que le NIL

ELLE HEURTA UNE TABLE

Chez Ch. et A. Screpel, dans la salle des gill-box, Marie Havet, âgée de 18 ans, soigneuse, rue de la Tortue, a heurté violemment contre une table et s'est fait une violente contusion du genou gauche.

Le docteur Dupré qui lui a donné des soins a prescrit quinze jours de repos.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Nous avons annoncé qu'un commencement d'incendie avait éclaté jeudi matin, dans une carde, au peignage Motte, rue d'Avelghem.

Le « Journal de Roubaix » n'ayant pas été renseigné, dit que la nouvelle est fausse. Nous allons donc spécifier.

Le feu a éclaté, pour la cause indiquée dans une carde du 9e assortiment qui comprend 18 cardes et 12 peigneuses.

L'incendie commencé à 8 heures et demie était éteint un quart d'heure après.

L'ouvrier qui s'est le plus distingué dans l'attaque du feu est un surveillant de préparation, Charles Host.

Dira-t-on encore qu'il n'y a rien eu dans la carde.

CONSEIL MUNICIPAL

La séance du Conseil municipal se tiendra à l'Hôtel de Ville, le mercredi 23 décembre 1908, à huit heures et demie très précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Ecole pratique de Commerce et d'Industrie conseil de perfectionnement ; désignation de quatre délégués du Conseil municipal. — Bâtiments municipaux : Hôpital de la Fraternité ; installation d'une bascule ; procès-verbal de réception définitive ; approbation. — Hôpital de la Fraternité ; installation d'un paratonnerre ; procès-verbal de réception définitive ; approbation. — Hôpital de la Fraternité : travaux de peinture et de vitrerie exécutés suivant adjudication du 17 mars 1903 (6e lot) ; procès-verbal de réception définitive ; approbation. — Hôpital de la Fraternité : travaux de peinture et de vitrerie exécutés suivant adjudication du 22 septembre 1903 (6e lot) ; procès-verbal de réception définitive ; approbation. — Hôpital de la Fraternité : exécution de travaux de maçonnerie suivant adjudication du 1er mai 1906 ; procès-verbal de réception définitive ; approbation. — Service des Eaux de Roubaix et de Tourcoing : fourniture de compteurs Eyquem ; procès-verbal de réception définitive ; approbation. — Contentieux : droits d'octroi ; instance en appel contre la Ville ; autorisation d'ester en justice. — Id. : construction d'un kiosque pour la vente des journaux ; instance en appel contre la Ville ; autorisation d'ester en justice. — Sapeurs-pompiers : construction d'une caserne ; acquisition d'un immeuble ; paiement d'intérêts. — Caisse des écoles : exercice 1909 ; budget primitif ; approbation. — Enlèvement des immondices : ferrure des chevaux en 1909 ; cahier des charges d'adjudication ; approbation. — Voirie municipale : curage des égouts pendant l'année 1909 ; cahier des charges d'adjudication ; approbation.

Rapports des Commissions. — Comptabilité communale : exercice 1909 ; budget primitif (M. A. Rousseau). — Bureau de bienfaisance : legs de M. Louis Liagre ; avis du Conseil municipal (M. V. Cousu). — Id. : legs de M. Théodore Lallemand : avis du Conseil municipal (M. V. Cousu). — Assistance publique : service des Enfants assistés ; contingent de la Ville ; crédit supplémentaire pour l'exercice 1907 (M. D. Ségard). — Id. : hospices ; budget primitif de l'exercice 1909 ; avis du Conseil municipal (M. V. Cousu). — Bâtiments communaux : assurance des propriétés communales ; approbation de polices (M. A. Picard). — Id. : école de natation quai de Gand ; règlement de compte de mitoyenneté ; approbation (M. E. Dubois). — Id. : école de garçons de la rue Ternaux ; règlement de compte de mitoyenneté ; approbation (M. E. Dubois). — Id. : Institut Sévigné ; construction et réfection de water-closets ; projet (M. L. Delattre). — Bâtiments municipaux : ancien Hospice civil ; location d'une partie d'immeuble rue du Grand-Chemin ; proposition (M. E. Dubois). — Id. : maison rue de la Gare, 111 ; règlement de sinistre (M. L. Delattre. — Agents municipaux : fourniture de draps nécessaires pour la confection d'effets d'habillement ; marché de gré à gré ; approbation (M. D. Ségard). — Secours et subsides : sociétés de secours mutuels ; répartition des subventions (M. Ed. Roussel). — Id. : société de secours mutuels « Union fraternelle belge du Centre » ; demande de subvention (M. E. Dubois). — Voirie municipale : acquisition de pavés neufs ; marché de gré à gré ; approbation (M. le docteur Lepoutre). — Id. : bail d'entretien des chaussées pavées, des aqueducs et ouvrages d'art pendant les années 1909, 1910 et 1911 ; cahier des charges d'adjudication ; approbation (M. A. Picard). — Id. : rue Montgolfier ; prolongement jusqu'à la rue J.-B.-Motte ; classement ; construction d'un aqueduc (M. le docteur Lepoutre). — Id. : rue de Nancy ; mise en état de viabilité ; modification du projet (M. L. Delattre). — Id. : place de la Nation ; création d'un square ; projet (M. J. Cléty). — Id. : rue du Luxembourg, partie située au-delà de la rue du Danemark ; classement et mise en état de viabilité (M. E. Dusart). — Assurance contre les accidents survenant à des tiers ; proposition ; approbation de police (M. J. Cléty). — Contentieux : église du Fresnoy ; revendication ; avis du Conseil municipal (M. J. Cléty). — Conseil des Prud'hommes : réorganisation (M. J. Cléty). — Tramways : « L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » ; pénétration dans le Parc de Barbieux de la ligne A de Roubaix ; proposition (M. L. Delattre). — Comptabilité communale : états de cotes irrécouvrables (M. L. Delattre). — Contributions directes : cote personnelle et cote mobilière ; observations (M. G. Sayet). — Ecole primaire supérieure de garçons ; prix Ch. Junker ; proposition de la délégation cantonale (M. J. Cléty). — Ecoles maternelles : fourniture de sable pendant l'année 1909 ; marché de gré à gré ; approbation (M. D. Ségard).

Théâtres, Fêtes et Concerts

LE TOUR DU MONDE A PIED A L'HIPPODROME

En dehors des ballets dont les costumes sont au-dessus de tout éloge et des merveilleux décors brossés par M. Maréchal, M. Kartal, du Chatelet, a su réunir pour les fêtes du jour de l'An une interprétation de premier ordre à la tête de laquelle prennent place : Mlle Gabrielle Lacroix, de la Porte-Saint-Martin ; Mlle G. Mars, du Palais-Royal ; Mmes Garcya et Gossiau, des Folies-Dramatiques, et Mlle Cassagne, de Déjazet ; M. Sainrat, du théâtre du Chatelet, en représentation ; MM. Villiers et Le Danois, de la Porte-St-Martin ; M. Laperrière, de l'Ambigu, et M. Gravier, de la Gaîté, et quantité d'autres artistes des principaux théâtres de Paris.

L'interprétation du *Tour du Monde à pied* ne comprend pas moins de 49 personnes, sans compter la figuration.

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti, dans toutes les circonstances.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LES ANCIENS DE L'ARMEE DE MER. — Aujourd'hui dimanche aura lieu au café Wagram, 2, boulevard Gambetta, siège de la société, la réunion générale mensuelle.

Ordre du jour : Communications ; perception des cotisations.

ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT. — La prochaine réunion générale de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot aura lieu le dimanche 17 janvier 1909, à dix heures du matin.

Ordre du jour : 1. Rapports des différentes commissions. — 2. Rapport du secrétaire. — 3. Rapport du trésorier. — 4. Admission des nouveaux sociétaires. — 5. Allocution du président. — 6. Questions diverses (inscription au banquet). — 7. Election de cinq membres de la commission.

Sont membres sortants et rééligibles : Charles Delescluse, Paul Jorion, Léon Dehaene, Jean de Rycke, Achille Deleporte. — 8. Tombola gratuite.

ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE RUE BREZIN. — La réunion trimestrielle de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole rue Brézin, aura lieu aujourd'hui dimanche 20 décembre.

Ordre du jour : Paiement des cotisations ; communications importantes.

Le 1er concours trimestriel organisé par l'école de tir aura lieu à l'école, aujourd'hui de 9 heures et demie à midi et demie. Les membres de la section de tir devront se munir de leur carte d'identité.

Lundi 21, à 3 h. aux Galeries Lilloises : Albums cartes postales format français, couverture coloriée, pouvant contenir 500 cartes, valant 2.00, vendus 1.20.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 19 décembre 1908

Naissances. — Fernand Waroquier, rue de Lannoy, 269. — Charles Petit, rue de Tunis, 66. — Gaston Delecluse, rue de la Conférence, 69. — Georges Tieberghien, rue Lacroix, cité Delannoy, 9. — Argèle Debeuf, rue Lalande, 22.

Publications de mariages. — Entre : Albert Dreuvart, ouvrier en tissage d'art, à Armentières, et Alice Delattre, sans profession, rue Neuve, 40. — Etienne Leman, dessinateur en tissus, à Tourcoing, et Maria Vandenberghe, tailleuse, rue Saint-Joseph, 10.— Paul Alsberghe, employé d'assurance, rue du Marquisat, 33, et Maria Baert, sans profession, rue Boucher-de-Perthes, 71. — Jules Jénon, voyageur de commerce, à Wasquehal, et Marthe Hiroux, sans profession, rue Isabeau, 5. — Véré Debreux, peigneur, rue du Fort, 110, et Elisa Denef, soigneuse, rue du Fort. — François Lierman, employé, rue Rouget-de-l'Isle, 22, et Marie Lejeune, piqûrière, rue de Beaumont, 7. — Arthur Beulence, employé de banque, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo, et Eléonore Delebarre, piqûrière, rue Plutarque 3. — Alfred Gisselaire, encolleur, rue de la Basse-Masure, 120, et Mathilde Desfontaignes, fille d'ouvroir, rue Voltaire, 95. — Henri Marescaux, tisserand, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, et Octavie Laurent, ménagère, rue des Longues-Haies. — Eugène Deschamps, maçon, à Croix, et Marie Lombaerts, soigneuse, rue de Solférino, 3. — Maurice Dhalluin, journalier, rue Bayart, 26, et Louise Fourreau, blanchisseuse, rue du Congo, 7. — Achille Ternynck, colporteur de journaux, rue des Anges, cour Frère, 8, et Régina Duprez, journalière, rue des Anges. — Gustave Boussemaere, tourneur en fer, à Tourcoing, et Palmyre Vanlaeken, piqûrière, rue de Tourcoing, 178. — Henri Gransir, représentant de commerce, rue Pauvrée, 39 ter, et Marie Vandepeute, sans profession, rue Notre-Dame-des-Victoires, 2. — Emile Lecat, sans profession, à Tourcoing, et Gabrielle Facquet, sans profession, rue du Curé, 4. — Ferdinand Rousseau, rattacheur, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly, 6, et Elise Duquesne, bobineuse, à Wasquehal. — Léon Vanloo, peigneur, rue de la Barbe-d'Or, 11, et Marie Bouckaert, peigneuse, rue de la Barbe-d'Or, 22. — Charles Annicaert, tonnelier, rue Fulton, 8, et Marguerite Trypsteen, couturière, rue Fulton, 8. — François Gaufet, sous-officier au 15e régiment d'artillerie, à Douai, et Rose Rosselli, sans profession, à Ajaccio. — Gustave Momont, contremaître, à Tourcoing, et Adeline Hachart, sans profession, rue du Moulin, 69. — Léon Dumortier, négociant, à Tourcoing, et Suzanne Prouvost, sans profession, à Tourcoing. — Emile Desseaux, journalier, rue Alfred-de-Musset, et Blanche Louque, journalière, à Lys. — Pierre Joicken, typographe, à Charleroi, et Victorine Goddaert, ménagère, à Charleroi. — Jean Vervaecke, rattacheur, à Tourcoing, et Augustine Goemaere, ménagère, rue de la Makellerie, 165. — Pierre Fratrez, domestique, à Croix, et Germaine Deverrewaere, bobineuse, rue du Trichon, cité Malle, 3.

Décès. — Alphonse Duvivier, 78 ans, sans profession, rue de Maubeuge, 22. — Arthur Montois, 3 mois, rue de Saint-Amand, cour Drouffe, 3. — Auguste Depup, 70 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache. — Gustave Casterman, 54 ans, tailleur de pierre, avenue Julien-Lagache. — Victor Dumas, 38 ans, peigneuse, rue de Maufait. — Adolphine Masquelet, 74 ans, rue Pellart, 137. — Ursule Coudyser, 78 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — Jules Duflot, 71 ans, préposé des douanes, en retraite, rue du Curoir, 28.

LE SUCRE BEGHIN
se reconnaît
à sa blancheur
à sa fonte régulière

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Léon Despretz et Emile Tréhout, préposés à la Martinoire, ont arrêté Charles Brogniart, âgé de 42 ans, journalier, et Henri Faviez, âgé de 39 ans, qui portaient entre eux deux 28.000 allumettes d'une valeur de 28 francs. Ils ont été remis à la gendarmerie de Tourcoing.

— Deux douaniers du Touquet, Decrocq et Deffrennes, ont arrêté Achille Watteau, âgé de 25 ans, demeurant à Roubaix, et Alfred Dulfener, peigneur. Ils étaient porteurs de 36.000 allumettes. Valeur 36 francs. Ils ont été remis aux gendarmes de Tourcoing.

— Les douaniers de Roubaix droite, ont arrêté Henri Demidelleir, tisserand, demeurant à Roubaix, rue Labruyère, fraudeur bien connu.

— De leur côté, les douaniers de Wattrelos ont mis la main sur Maurice Planque, âgé de 19 ans, journalier, demeurant rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix ; Emile Lambert et Henri Delannoy, peigneurs, domiciliés à Roubaix, rue des Longues-Haies.

Ces quatre individus, qui étaient porteurs de plusieurs paquets contenant de la fraude, ont été conduits à Lille dans l'après-midi.

VOL AU CINEMA. — Ces jours derniers, M. Jean Vanhuysse, demeurant rue de la Baillerie, venait trouver le commissaire de police pour l'avertir que, ayant acheté un portemonnaie à César Treels, un jeune gosse de douze ans, il avait été averti par un autre gamin, que ce portemonnaie était le produit d'un vol commis au cinéma Jacob.

Le commissaire fit mander les deux enfants. César Treels raconta qu'il avait trouvé le portemonnaie par terre dans le cinéma. Il contenait 4 fr. 80, qu'il joua et perdit aussitôt.

Ce n'était point là toute la vérité et Mme Céline Decuypère, la volée, est venue remettre les choses au point. C'est dans une de ses poches que le portemonnaie fut enlevé. Elle sentit la main de l'enfant, se douta du vol, le constata et, s'étant retournée, elle se trouva en présence de Vermeirsch, le camarade et le dénonciateur de Treels. Elle le fouilla et ne trouva pas le portemonnaie.

Pendant ce temps, César Treels avait disparu.

On sait comment il fut pincé.

PAS DE LANTERNE. — Louis Holbecque, âgé de 22 ans, employé de commerce, demeurant rue Vallon, à Roubaix, s'est vu dresser contravention pour défaut de lanterne à son vélo.

WASQUEHAL

VOL D'OUTILS. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs restés inconnus ont pénétré dans un chantier de construction de serres horticoles, près de la gare de Croix, après avoir enfoncé la porte d'une baraque, ils enlevèrent des outils de maçons et de terrassiers.

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Dans le chantier de la Filature du Nord, à Wasquehal, Delescluse Albert, manœuvre, âgé de 19 ans, demeurant à Croix, rue Verte, a reçu sur le bras gauche une planche d'un échafaudage.

Le docteur Bulin lui a prescrit un repos de 15 jours.

LANNOY

LES CAMBRIOLEURS. — Messieurs les cambrioleurs se reposent. Ils font bien, car nos populations, révoltées de leur cynisme, ont pris leurs précautions.

Les enquêtes menées énergiquement par les gendarmes n'ont donné jusqu'ici aucun résultat.

RECENSEMENT. — Les propriétaires de chevaux et pigeons voyageurs sont invités en vue du recensement de fin d'année, à faire leur déclaration à la mairie avant le 25 décembre.

ETAT-CIVIL. — Décès : Henri Angele, 80 ans, Hospice.

TOUFFLERS

LA FRAUDE. — Le brigadier Morival et le préposé Mangin, étant de service, à la ferme Delattre, ont arrêté, vers six heures, le nommé Henri Vanghermesch, demondeur, âgé de 16 ans, domicilié à Wattrelos, qui était porteur de 7 kilos de café vert, d'une valeur de 21 francs et de provenance belge.

Il a été dirigé sur Lille hier samedi.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

Les grèves

CHEZ DILLIES

Une entrevue a eu lieu hier. M. Dillies n'a rien voulu savoir.

CHEZ CAU

Quant à M. Cau, celui qui était couché lorsque se présenta la première délégation, il refuse de discuter avec ses ouvriers.

Les grévistes ont obtenu l'autorisation de quêter.

ŒIL BRULE

Henri Leenart, âgé de 58 ans, mécanicien, domicilié 357, rue du Blanc-Seau, se trouvant chez Alphonse Pollet, 47, rue Soufflot, a reçu dans l'œil un morceau de fer brûlant qui lui a fait une plaie par brûlures intéressant les lames superficielle et moyenne de la moitié inférieure de la cornée droite.

On craint la perte de l'œil atteint.

POUR VAGABONDAGE

Marie Lenne, âgée de 39 ans, journalière à Abscon, a été arrêtée rue des Archers, pour vagabondage.

BLESSE AU DOIGT

Chez Honoré Crotto, constructeur, 14, rue Motte, Carlos Dhaze, ajusteur, âgé de 18 ans, demeurant rue de Gand, 1.103, a eu le pouce pris entre une pièce de bois et un plateau de tour en mettant ce plateau à niveau. On lui a prescrit 10 jours de repos.

Hyménée

Aux sceptiques le parfumeur répond : — « Mais il n'y a point là de sorcellerie. Sans doute, le Trèfle est un porte-veine. Mais en faisant, avec l'essence de ce Trèfle, un savon suave et parfait, Victor VAISSIER répand la grâce, la fraîcheur, la beauté sur l'humanité féminine, et toutes les charmantes clientes du Trèfle Vaissier sont bientôt mariées. » — Le parfumeur a raison. 6731.4

SAUVEGARDE DES NOURRISSONS

Le Comité de la Sauvegarde des Nourrissons a l'honneur de prévenir les intéressés que les prochaines consultations du Dr Huriez, coïncidant avec les fêtes de la Noël et du Nouvel An, seront faites les samedis 26 décembre et 2 janvier, à neuf heures du matin.

ARRESTATIONS DE MENDIANTS

La gendarmerie a arrêté cinq mendiants : François Rogier, 50 ans, domestique ; Camille Odoux, 56 ans ; Constant Wyghebaert, 33 ans, ouvrier agricole ; Aloïs Vanloo, 22 ans, mineur, et Henri Gadenne, 62 ans.

Une coupe élégante, un fini irréprochable, des prix très modérés, tels sont les principes de la *Compagnie Anglaise*, grande maison de tailleurs pour hommes. Rien que le vêtement sur mesure Lille, 2, Grande-Place, Cambrai, 50, place d'Armes, Paris-Londres. 6719.4

Tribunal de simple police de Tourcoing

PROTEGEONS LES TRAVAILLEURS. — Mlle Bézelier, modiste rue Saint-Jacques, a été condamnée à deux amendes de 5 francs chacune pour défaut d'affichage de l'horaire et pour avoir fait travailler une ouvrière plus de dix heures.

— Léon Cau, filateur, dont une partie du personnel est en grève, a été condamné à trois amendes de 5 francs, pour avoir fait nettoyer des métiers pendant les heures de repos.

— Tiberghien frères, rue de Paris, ont été condamnés à une amende de 5 francs pour avoir fait porter un fardeau trop lourd à un gosse, et à une amende de 2 francs pour défaut de déclaration d'accident.

ET LA LOI GRAMMONT ? — Léon Dubrulle, loueur de voitures et tueur aux Halles, a été condamné à 3 francs d'amende pour avoir voulu tuer une pauvre bête, son cheval, à force de coups.

Ce tueur voulait exercer dans la rue.

LES CHAUFFARDS. — Pour excès de vitesse : Louis Lepoutre, négociant à Roubaix a été condamné à 4 francs.

Pour défaut d'éclairage à l'arrière de l'auto, Maurice Tahon, chauffeur chez Sasselage, à Roubaix, et Lorthiois, négociant à Tourcoing, ont été condamnés à 1 franc d'amende.

LA PRISON. — Charles Delcourt, âgé de 25 ans, a été condamné à 1 jour de prison et 11 francs d'amende pour avoir frappé sur la tête de M. Vanmaerkerque, débitant, et avoir brisé plusieurs verres.

UNE RECETTE DE GRANDE VALEUR

La tendance moderne qui consiste à se jeter sur les médicaments charlatanesques dès qu'on se sent la moindre des choses, ne saurait être trop fortement réprimée. Nombre de ces panacées universelles ne possèdent aucune vertu thérapeutique, tandis que d'autres, par leur action sur l'organisme, sont absolument nocives. Une autorité médicale éminente donne la prescription ci-après comme étant un remède inappréciable dans les affections du rein et du foie, la constipation, les douleurs dans le dos ; les maux de tête et la lassitude générale : Sirop de Citron, 80 grammes ; Korox composé, 30 grammes ; Infusion de Buchu, pour faire 500 grammes.

Cette mixture vous sera préparée par votre pharmacien où vous pouvez acheter ces produits et les mélanger vous-même à très peu de frais. Mélanger en agitant bien dans un flacon, et en prendre deux cuillerées à soupe après chaque repas et le soir en se couchant.

Si votre pharmacien n'a pas tous les ingrédients, écrivez à Scott et Cie, 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris. 6621-4.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

LES FRAUDEURS

Une partie de l'audience est tenue par les poursuites intentées par la Régie contre des fraudeurs.

— Berthe Boone, 17 ans et demi, soigneuse, à Tourcoing, a exporté un chien de forte race. Six jours de prison avec sursis, 500 francs d'amende et 50 francs, valeur approximative du toutou.

— Dix kilos d'allumettes introduits en fraude par Oscar Vanhutten, 20 ans, à Roubaix, et Marius Genty, 26 ans, garçon boulanger, sans domicile fixe, rapportent à Oscar deux mois de prison et à Genty 6 jours avec sursis, pour ce dernier. Solidairement tous deux 500 francs d'amende.

— Six jours de prison et 500 francs d'amende à Fernand Grégoire, 26 ans, à Roubaix, pour fraude de quatorze kilog. de café et 1800 allumettes.

— Gaston Guéret, 26 ans, de Rouen et Raoul Sourderal, 20 ans, de Roubaix, ont passé en fraude dix-huit kilogs d'allumettes et du tabac. Au premier douze jours de prison et au second six jours, plus les inévitables cinq cents francs d'amende.

— Pour onze kilog. de café, Jean-Baptiste Petit, 27 ans, de Marquion (Pas-de-Calais) écope 14 jours de prison plus cinq cents francs d'amende.

— Théodore Poergandi, 27 ans, de Roubaix, apprend du tribunal que neuf kilog. ou 40.500 allumettes valent aux yeux des juges, 6 jours de prison et 500 francs d'amende.

— Alexandre Largenton, 18 ans, colporteur à Paris, a colporté 33 kilog. de café belge. Coût : trois mois de prison et cinq cents francs d'amende.

— Louis Delaye, 12 ans, de Tourcoing, fera trois mois de prison, agrémentés de 500 francs d'amende pour fraude de 16 kilog de café.

— 24.000 allumettes belges, estimées 108 francs par la Régie, valent à Charles Brogniart, 42 ans, de Lille et Henri Faviez, 39 ans, de Wazemmes, six jours de prison et cinq cents francs d'amende.

— A Amand Guiffroy, 18 ans, d'Armentières, six jours de prison et cinq cents francs d'amende pour 27.000 allumettes pesant six kilog.

— Même condamnation pour le même motif à Achille Watteau, 25 ans, de Roubaix, et Alfred Dulfreners, 23 ans, de Lille.

A COUPS DE COUTEAU

Isidore Becquart, 47 ans, blanchisseur de coton, depuis plus de trois ans prenait pension et logeait chez la veuve Massy, à Lambersart. Ces jours derniers, il lui prit la fantaisie de quitter sa logeuse.

Une querelle éclata alors entre eux au sujet d'une somme de huit francs, réclamée à Becquart par la veuve Massy.

Cette querelle s'envenima et les adversaires en vinrent aux mains. Becquart gifla sa logeuse et « cogna » dessus avec .... une pompe à bicyclette.

La veuve Massy riposta avec un marteau, dont Becquart se serait emparé pour frapper sur la tête de son adversaire transformée en enclume vivante.

A la barre, la veuve Massy affirme que Becquart lui porta plus de vingt coups de marteau sur la tête. Le sang lui coulait jusque dans ses sabots.

Ce marteau, énorme, est présenté au tribunal.

Le président qui le brandit au-dessus des dossiers, s'écrie : « Mais avec cela il y a de quoi tuer un bœuf » !

Bref, le prévenu s'en tire avec huit jours de prison avec sursis, et seize francs d'amende.

PANTALONS EN FUITE. — La maison M... avait confié sept pantalons d'une valeur de ... francs, à une de ses ouvrières, Marie Blanchart.

Depuis, on ne revit ni l'une ni les autres. La prévenue, qui brille par son absence, pour semblables faits, a déjà encouru quelques condamnations.

Le tribunal en ajoute une de quatre mois de prison et 25 francs d'amende.

IL Y A CHAMONAT ET CHAMONAT. — Sous le nom de Jules Chamonat, Michel Chamonat, 48 ans, s'était fait livrer pour 876 francs de marchandises, par une fabrique de Lille. C'était en 1907.

Lorsqu'on présenta la valeur à Jules Chamonat, les fournisseurs s'aperçurent qu'ils avaient été victimes d'un escroc.

Arrêté à Paris, Michel Chamonat à une précédente audience avait sollicité du tribunal une remise afin de pouvoir demander à sa famille de désintéresser les plaignants.

Ceux-ci n'ayant pas été remboursés, le Tribunal, hier, a condamné Michel Chamonat, à 4 mois de prison.

QUINZE FRANCS, QUINZE JOURS. — Achille Ghuys, 23 ans, a dérobé à Florian, cabaretier, à Roubaix, un revolver estimé quinze francs. Le Tribunal le condamne par défaut à quinze jours de prison.

POUR CINQ FRANCS. — Profitant que la dame Clémentine Duchêne, ménagère à Lille, était alitée, Marie Cocquuyt lui a dérobé une pièce de cinq francs. Par défaut, le tribunal la condamne en quinze jours de prison.

C'ETAIT POUR REVEILLONNER. — Le 10 octobre, Albert Tesse, 24 ans, entrait chez M. Paul Castellain, boucher, à Linselles, et achetait trois sous de pâte. Profitant de l'inattention du commerçant, il chaparda une livre de saucisson.

Il a commis ce larcin dans le but de réveillonner, Tesse s'est grandement trompé, car il devra passer vingt jours à l'ombre.

POUR SA SŒUR. — Edmond Deffaux, 25 ans, chaudronnier à Lezennes, courtisait Irma Wibaut, fille d'un cabaretier. Le frère d'Irma, Auguste, 22 ans, le 27 octobre, se prit de querelle avec Deffaux, auquel il reprochait ses assiduités.

Cette discussion se termina par un coup de couteau reçu par Deffaux. Quinze jours de prison, avec sursis, sont alloués au frère d'Irma.

ELLE SE BALLADE. — Isidore Lecocq, 39 ans, est inculpé d'avoir détourné une baladeuse à M. Dhams, marchand de vieux métaux à Lille.

L'inculpé affirme avoir reconduit cette baladeuse dans la remise du plaignant.

La preuve de l'abus de confiance n'étant pas suffisamment établie, Lecocq est acquitté.

Mais au grand dam de Dhams, sa baladeuse est toujours en ballade.

LES SANS-GITE. — Elysée Hunderlang, 36 ans, titulaire de quarante condamnations, se trouve san[s] domicile. Le Tribunal lui en offre un pour deux mois.

— A Fernand Gaillard, 45 ans, né à Orléans, 15 jours ; à Arsène Corbet, 62 ans, né à Arras, 20 jours.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

UN CYCLISTE ECRASE PAR UN TRAMWAY. — LA VEUVE RECLAME 50.000 FRANCS DE DOMMAGES-INTERETS.

Le 28 octobre 1907, à quatre heures de l'après-midi, un terrible accident jetait l'émoi rue du Faubourg-de-Roubaix.

Un car F 846, conduit par le wattman Caillau, à hauteur de la rue Blanche, alors qu'il se dirigeait vers Lille, écrasa un cycliste, M. René Demings, 41 ans, cordonnier, demeurant à Tourcoing.

Le malheureux, qui fut tué net, laissa une veuve et trois enfants.

Nous avons d'ailleurs, au lendemain, raconté les circonstances de ce tragique accident.

La veuve Demings, en son nom et en celui de ses enfants, intente un procès à la Compagnie des Tramways de Lille, réclamant 50.000 francs de dommages-intérêts.

Les débats de ce procès ont eu lieu hier devant le Tribunal civil de Lille, présidé par M. Dassonville.

Au banc des avocats, Me Catelle présentait la requête de la demanderesse ; Me Théry défendait les intérêts de la Compagnie, et Me Delemer, ceux de la maison Vinocq, rue des Tours, mise en cause par la Compagnie des Tramways.

Dans ses conclusions, la partie demanderesse déclare que la Compagnie est responsable, alléguant que la victime se trouvait sur le côté droit de la voie, allant dans le sens du car ; que si Demings traversa la voie, c'était pour se garer d'un camion de la maison Vinocq, conduit par Hoschedez, venant en sens inverse. Que la faute de l'accident est imputable au wattman qui n'a pas observé la voie, et que sans son imprudence, l'accident ne se serait pas produit.

En conséquence, elle demande 50.000 francs de dommages-intérêts.

L'avocat de la Compagnie répond que celle-ci ne saurait être rendue responsable de cet accident et demande au tribunal de rejeter les conclusions de la veuve Demings.

De son côté, Me Delemer déclare qu'on ne saurait faire un grief au camionneur Hoschedez d'avoir tenu la gauche de la voie. Il s'est conformé strictement au règlement qui laisse la voie libre aux deux cars.

Il conclut en demandant au tribunal de débouter la demanderesse en ses conclusions.

La parole est maintenant au tribunal qui a renvoyé l'affaire en délibéré.

Nous donnerons le compte-rendu de ce procès, très intéressant au point de vue des responsabilités civiles.

LE BON FUMEUR
NE VEUT PLUS FUMER
d'autre Papier à Cigarettes
QUE LE
Zig-Zag
GOMMÉ
NON GOMMÉ
et BOUT LUSTRÉ
Le Zig-Zag se vend exclusivement dans les débits de tabac
FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT !

NOTRE ALMANACH 1909

CONTIENT DE NOMBREUSES GRAVURES

Prix : 0,40 Centimes